

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 20 novembre 2023

Délibération N° DE_2023_187

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16
Date de la convocation : 15/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Julie DELES représentée par Fabienne PUCHERAL MOLINES, Cyril DJALMIT représenté par Florence BOISSIER, Mathieu PUCHERAL représenté par Sophie BOISSIER

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Choix d'une entreprise pour l'étude de faisabilité du projet de lotissement de Fontchaldette

Vu la délibération DE_2023_147 ;

Vu la consultation lancée le 6 octobre 2023 et les candidatures reçues avant la date limite du 27 octobre 2023.

Vu la phase de négociation ayant suivie la consultation et les réponses reçues avant la date limite du 16 novembre 2023 à 12h.

Vu le rapport de l'AMO sur les offres négociée.

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir le groupement AB2R et Bonnet et Teissier Architectes. Ce groupement ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse, mais également la plus complète et la plus adaptée à nos demandes spécifiques. C'est également la seule entreprise s'étant déplacée sur place.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

RF
Préfecture de Mend
DECIDE de suivre cette proposition ;
CHOISIT de prendre les options.
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 28/11/2023
048-200057594-DE_2023_187-DE

DE_2023_187

La réalisation de l'étude pré-opérationnelle concernant la création d'un lotissement à Fontchaldette est donc confiée au groupement AB2R et Bonnet et Teissier Architectes, pour un montant HT de 14 052 € HT - 16 862.40 € TTC.

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature du marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2023
048-200057594-DE_2023_187-DE

DE_2023_187